

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 58 (1966)
Heft: 10

Artikel: Les tâches de notre pays face à l'avenir : exposé
Autor: Tschudi, H.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

58^e année

Octobre

N° 10

Les tâches de notre pays face à l'avenir

Par *H.-P. Tschudi*, conseiller fédéral

Toute la presse syndicale a rendu compte de l'importante manifestation qui s'est déroulée sous les auspices de la très active Union des syndicats du canton de Genève, le dimanche 4 septembre dernier, pour commémorer dignement le centième anniversaire du premier congrès de l'Association internationale des travailleurs, tenu sur les lieux mêmes prédestinés à devenir la Ville des Nations. Nous nous bornerons donc à reproduire dans ce numéro le remarquable exposé que prononça à cette occasion notre collègue syndiqué le conseiller fédéral Tschudi. En novembre, nous publierons le document passionnant que constitue l'historique de Lucien Tronchet, qui fut à la fois l'inspirateur et l'animateur de cette cérémonie émouvante. Enfin, avec l'aimable autorisation de Georges Diacon, vice-président de l'Union syndicale suisse, qui dut suppléer au dernier moment à l'absence, pour cause d'indisposition passagère, du troisième orateur, nous publierons le troisième volet du triptyque reconstitué après coup.

Réd.

I

Au cours des dernières années, la direction de l'Union des syndicats du canton de Genève m'a prié à plusieurs reprises de prendre la parole lors d'une de ses manifestations. Je la remercie de la confiance qui m'est témoignée par ces invitations. Malheureusement, j'ai toujours été empêché de venir chez vous à Genève. C'est pourquoi je saisis avec plaisir l'occasion de la commémoration du centenaire du 1^{er} congrès de l'Internationale des travailleurs pour m'acquitter d'un engagement qui me tient à cœur. Je suis heureux de pouvoir assister à la manifestation de ce jour et d'affermir les contacts avec les très actifs syndicats de Genève.

Cette journée est celle du souvenir d'un événement important de l'histoire du mouvement ouvrier. A bon droit, vous n'avez pas donné à la fête le caractère d'une rétrospective, mais vous l'avez voulue tournée vers l'avenir. Le sens de l'anniversaire de ce jour, c'est d'examiner quels sont les problèmes que nous pose la situation politique, économique et sociale actuelle et de déterminer les buts que nous devons nous employer à atteindre et pour lesquels nous voulons gagner nos concitoyennes et concitoyens et les enthousiasmer.

Partant de cette idée, on m'a prié de ne pas présenter de considérations historiques, mais de tourner les regards vers l'avenir.

II

En fêtant le 100^e anniversaire du congrès de l'Internationale des travailleurs, les syndicats de Genève soulignent le principe de la solidarité internationale du mouvement ouvrier, leur attachement pour les autres peuples et surtout pour les syndicats libres du monde entier. Ces contacts entretenus à l'échelle du monde par les syndicats sont tout à la fois un privilège et une obligation. Les syndicats suisses peuvent compter sur la compréhension de leurs organisations sœurs lorsqu'ils ont des propositions à faire. Mais la solidarité doit venir d'abord de nous, car elle réside en ce que le plus fort vient en aide au prochain plus faible et dans la gêne. Dans les continents que nous avons coutume d'appeler pays en voie de développement, la maladie, la faim et la misère règnent dans une mesure effrayante. Le degré de privation de centaines de millions d'hommes dépasse presque notre pouvoir d'imagination. Avec ses spécialistes qualifiés, son talent d'organisation, ses connaissances linguistiques et la confiance dont il jouit dans le monde du fait qu'il n'a jamais été mêlé à aucune opération coloniale, le peuple suisse a le devoir de contribuer à la lutte contre cette détresse. Les syndicats seraient infidèles à leur histoire et renieraient les idéaux de solidarité ancrés dans leurs statuts s'ils ne s'engageaient pas résolument pour l'aide au développement. Face aux besoins, l'aide de la petite Suisse ne peut qu'être bien modeste. Si cela peut nous déprimer, cette conscience des limites de nos moyens ne doit pourtant pas nous empêcher de mettre en œuvre efficacement au moins ceux que nous avons.

Nous pouvons voir dans la solidarité internationale une contribution au maintien de la paix. Vous connaissez les divergences d'opinions, les conflits d'intérêts et les tensions existant sur notre planète. Ce poids de méfiance, d'envie et de haine donne lieu aux plus grandes appréhensions. Dans une telle situation, des efforts incessants doivent être faits pour préserver la paix. Genève, la cité aux nombreuses organisations internationales importantes, siège de la Croix-Rouge, est appelée à jouer un grand rôle. Les syndicats de Genève aideront de toutes leurs forces à conserver et à affermir l'estime dont jouit leur ville comme centre de l'entente internationale. Genève a acquis sa position grâce surtout à la politique de neutralité consécutive de la Confédération. Pour que la cité du Rhône demeure un haut lieu de l'entente internationale, la condition première est donc que la politique de neutralité de la Suisse continue à jouir de la confiance dans toutes les parties du monde. Notre neutralité peut être considérée comme étant un facteur de la paix dans le monde. Elle ne consiste pas seulement dans la non-ingérence dans les litiges étrangers, mais elle se complète par la solidarité. Nous soutiendrons

avec une entière conviction toute proposition et toute mesure en vue d'encourager la coopération internationale et d'assurer la paix. Les limites qu'il s'agit de ne pas dépasser, ne serait-ce que pour garantir le succès, sont données par les possibilités et les forces de notre petit Etat.

III

Tournons-nous maintenant vers la politique intérieure. Comment va se présenter l'avenir de notre pays à une époque marquée par des progrès prodigieux et par de rapides changements? Le petit Etat peut-il venir à bout des complexes problèmes scientifiques, techniques et économiques.

Cette interrogation sur la Suisse de demain, cette préoccupation intense des problèmes de l'avenir, comme aussi une certaine appréhension de nombreux concitoyennes et concitoyens sont compréhensibles et fondées. Le XX^e siècle n'est pas seulement caractérisé par ses moyens de communication toujours plus rapides; il l'est tout autant par l'accélération de tous les processus sociaux et économiques. L'histoire a pris le rythme des avions à réaction et le futur se trouve d'un coup tout proche.

Par nos actes et omissions du présent, nous exerçons une grande influence sur l'avenir du pays et du peuple. Par un travail constructif, nous créons des conditions favorables pour la vie en Suisse, tandis qu'en faillissant à notre tâche ou en la négligeant nous accroissons les difficultés de l'existence future. Cette seule constatation prouve déjà que nous forgeons nous-mêmes, pour une bonne part, notre avenir. Le peuple suisse forme le pays de demain par ses initiatives, son travail et ses réalisations. Préparer l'avenir, c'est en premier lieu accomplir comme il faut et résolument les obligations d'aujourd'hui. Il est tout aussi indispensable de planifier les tâches qu'il est possible déjà de prévoir. Nous devons prendre des décisions, procéder à des estimations et fixer de nouveaux objectifs. Si nous poussons les choses vaille que vaille et si nous laissons les tâches venir à nous, nous ne prendrons jamais que des mesures de fortune et n'aurons jamais que des réglementations éphémères, alors qu'une politique ouverte sur l'avenir permet d'éviter bien des erreurs, des difficultés et des inconvénients. Pour suivre la bonne voie, il faut donc une planification prévoyante et à longue échéance. Tout père de famille règle pour le plus long terme possible sa situation et tout homme d'affaires établit un plan de développement de sa maison. Les tâches bien plus complexes de la communauté ne doivent donc pas s'accomplir par improvisation; il s'agit de les planifier en tenant compte des expériences faites et des réalités qui peuvent se prévoir et se mesurer.

1. Au tout premier rang de nos tâches futures, je place l'aménagement du territoire et le droit foncier. Il est évident que l'on ne peut

plus laisser libre cours à l'évolution, si l'on ne veut pas que les conditions de vie de la génération à venir soient irréversiblement compromises. Il y a déjà eu des pertes et des détériorations, si bien que toute nouvelle hésitation dans ce domaine paraît impardonnable. Avec leur initiative sur la spéculation foncière, l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste ont présenté un projet concret en vue de résoudre ce problème fondamental. Que ce soit ce texte ou un autre qui soit inséré dans la Constitution, cela compte peu; la tâche est bien trop importante pour la faire dépendre de questions de prestige ou de considérations de partis. Ce qui importe, c'est de créer des bases juridiques pour l'aménagement local, régional et national du territoire. Sans compétence législative de la Confédération et sans coopération financière, on ne saurait aboutir à une planification d'envergure et qui sauvegarde les intérêts généraux du pays. On peut entendre dire, à l'occasion, que l'engagement en faveur de l'aménagement du territoire serait devenu superflu du fait que chacun en saisit la nécessité et la reconnaît. Je ne contesterai pas que la reconnaissance d'une telle nécessité ait fait de grands progrès. Mais nous savons qu'il y a un chemin considérable à parcourir de cette prise de conscience à la réalisation. Ici, des obstacles surgissent du fait que l'aménagement du territoire, sans empiétement sur la propriété privée du sol, reste de la théorie. Un droit foncier moderne et ayant surtout égard aux besoins de notre agriculture implique des restrictions dans l'utilisation arbitraire de la propriété du sol. Bien que, d'après les principes de notre Etat fondé sur le droit, le propriétaire puisse demander une indemnité en cas d'expropriation ou de limitation de son pouvoir actuel d'utilisation, des résistances tenaces se font jour. Les syndicats peuvent s'acquérir la reconnaissance des générations futures en ne relâchant pas leurs efforts en faveur de l'aménagement du territoire tant qu'il n'aura pas été mené à bien. Il n'y a guère de tâche plus noble que de s'employer pour le maintien de nos beautés naturelles, pour la sauvegarde du visage historique de nos villes et villages, pour obtenir des installations de communications rationnelles et pour conserver une eau propre et un bon air.

2. Comme autre tâche capitale, je voudrais citer la politique de l'instruction. Ici, l'intérêt de la jeunesse est évident, comme est évidente, par conséquent, l'importance de cette politique pour l'avenir. Pour les communes, les cantons et la Confédération, la tâche est aussi vaste que bénéfique. En principe, il s'agit, d'une part, de créer et de développer des établissements d'éducation pour tous les degrés; d'autre part, de veiller à ce que les jeunes puissent profiter des possibilités de s'instruire, quelle que soit la situation financière de leurs familles. Les programmes scolaires doivent correspondre aux données les plus récentes de la pédagogie et tenir compte aussi des exigences de la science, de la technique et de l'économie moderne,

sans que les principes d'éducation éprouvés soient jetés par-dessus bord. Nous devons à la jeune génération de lui donner le départ dans la vie avec des chances de succès. Cela suppose une formation solide et conforme aux exigences actuelles. De plus, nous ne devons pas perdre de vue qu'une ample instruction donnée dans les jeunes années ne suffit plus de nos jours. Elle doit se compléter par la formation des adultes sous de nombreuses formes. L'évolution est si rapide que personne ne peut, avec le bagage acquis à l'école, travailler sa vie durant avec succès et de manière satisfaisante, que ce soit dans l'économie, la société ou l'Etat. Une importance particulière doit être accordée à l'encouragement de la science. La recherche ne correspond pas seulement à un besoin de l'esprit humain qui n'a de cesse dans la quête de nouvelles connaissances; elle a aussi un côté très prosaïque et très pratique. L'économie suisse ne peut soutenir la concurrence actuelle sur les marchés mondiaux qu'en offrant des produits d'avant-garde, qui doivent correspondre à l'état le plus récent de la science et de la technique. Une autre condition indispensable est l'exécution consciencieuse et précise par les travailleurs. Notre pays pauvre en matières premières ne pourra maintenir son niveau de vie élevé et l'améliorer encore que s'il accomplit des efforts de recherche qui doivent plutôt dépasser en importance ceux d'autres Etats bien pourvus en richesses naturelles.

3. Pour les travailleurs, les problèmes de l'assurance sociale sont d'un intérêt immédiat, car leurs conditions de revenus ne leur permettent pas de se prémunir suffisamment eux-mêmes contre les accidents, la maladie, la vieillesse ou l'invalidité. Notre système de sécurité sociale a été très fortement développé et amélioré ces dernières années. La plupart des branches d'assurance ont été soumises à d'amples revisions. La loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, entrée en vigueur au début de cette année, est d'une très grande importance de principe, parce qu'elle permet de garantir à tous les vieillards du pays un modeste minimum vital de 3000 fr. pour les personnes seules et de 4800 fr. pour les couples. Le canton de Genève et quelques autres cantons versent aux bénéficiaires de rentes dans le besoin des prestations spéciales au-delà des taux retenus par la Confédération, ce qui doit être relevé avec reconnaissance. Le système suisse d'aide à la vieillesse repose sur la coopération de la Confédération, des cantons et d'institutions privées et se compose donc de trois éléments: l'AVS fédérale, les prestations complémentaires financées par la Confédération et les cantons, et des rentes versées par les caisses de pensions, les assurances de groupes, etc. Le chemin parcouru est marqué principalement par les étapes suivantes: Voici vingt ans, il n'y avait encore pas d'assurance-vieillesse; l'AVS des débuts, en 1948, accordait des rentes annuelles de 480 fr. au minimum à 1500 fr. au maximum aux personnes seules. Aujourd'hui,

nous sommes arrivés – ainsi que je l'ai déjà dit – à un minimum vital qui, encore que modeste, est au moins garanti.

Cette constatation réjouissante ne doit point nous engager à nous croiser les bras. Le renchérissement dont nous avons eu à souffrir ces derniers temps pèse particulièrement sur les petits revenus des bénéficiaires de rentes. Il me sera permis de signaler à ce propos que la lutte contre l'inflation peut être tenue pour la politique sociale la plus efficace. Ce sont les rentiers de l'AVS et de l'assurance-invalidité, soit la couche la plus pauvre de la population, qui sont le plus touchés par la diminution du pouvoir d'achat du franc. L'amélioration des prestations sociales serait sans cesse réduite à néant par une dépréciation de la monnaie.

Notre AVS a le caractère d'une assurance de base. Une telle solution exige que la base soit solide et ne soit pas amoindrie dans sa valeur. Depuis le 1^{er} janvier 1964, date de l'entrée en vigueur de la 6^e révision de l'AVS, l'indice des prix à la consommation est monté de 205 à 225 points, soit de 9,75 %. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose aux Chambres d'augmenter toutes les rentes de vieillesse et d'invalidité actuelles et futures de 10 % au 1^{er} janvier 1967. Un nouveau problème se pose à propos des prestations complémentaires. Il s'agit d'empêcher que ce supplément ajouté aux rentes pour le renchérissement ne soit imputé sur les prestations complémentaires, sinon les rentiers dans le besoin se retrouveraient les mains vides. Les vieillards et les invalides qui n'ont en tout et pour tout que le minimum vital sont le plus durement touchés par le renchérissement et ne peuvent donc absolument pas se passer de l'augmentation du montant des rentes. Il a paru exclu que les vingt-cinq cantons puissent déjà tous reviser leurs lois sur les prestations complémentaires, qui viennent seulement d'être établies. Aussi une disposition du projet prévoit-elle que les 10 % d'augmentation des rentes de vieillesse et d'invalidité pour le renchérissement ne seront pas comptés comme revenu, de sorte que le montant correspondant s'ajoutera au minimum vital fixé. Il n'y a pas de doute que les Chambres fédérales traiteront le projet lors de leur prochaine session d'automne, de sorte que la loi pourra être mise en vigueur, une fois le délai d'opposition expiré, pour la nouvelle année.

En opérant rapidement cette compensation du renchérissement, nous gagnons le temps nécessaire pour faire examiner par une commission d'experts certains problèmes de révision à long terme et d'une importance fondamentale de l'AVS. Il faut en premier lieu revoir la situation financière, car le nombre en rapide augmentation des rentiers – il s'agit déjà de quelque 900 000 personnes – entraîne des charges croissantes pour l'assurance. Il s'agit ensuite d'étudier des propositions pour l'introduction de rentes indexées, c'est-à-dire adaptées périodiquement à la valeur de la monnaie, ou de rentes dynamiques, c'est-à-dire adaptées périodiquement au niveau des

revenus, ou encore des demandes pour une augmentation générale des rentes. Chacun reconnaîtra que ce sont là des problèmes difficiles et d'une grande portée, qu'il s'agit d'examiner à fond et sous toutes les faces dans l'intérêt des rentiers et aussi de la génération active, qui sera également un jour au bénéfice des rentes et dont le sort dépend par le fait même d'un financement solide de l'AVS.

Les travaux préparatoires à une révision générale de l'assurance-invalidité sont déjà fort avancés. Lors de délibérations approfondies, une commission d'experts a étudié les conclusions à tirer de l'application de la loi depuis son entrée en vigueur en 1960. Vue dans son ensemble, l'institution a remarquablement fait ses preuves. Toute une série de lacunes et de possibilités d'amélioration sont néanmoins apparues, surtout dans le domaine de la réadaptation des invalides. Ce chapitre revêt une importance capitale, parce que, pour des raisons humaines et économiques, tout doit être mis en œuvre pour que les invalides puissent de nouveau fournir un travail utile et éprouver plus de joie de vivre. Les nombreux projets de révision seront soumis prochainement aux cantons et aux organisations intéressées pour avis. Après mise au net des résultats de cette consultation, un message sera adressé aux Chambres fédérales en vue d'une ample révision de l'assurance-invalidité.

Il me faudrait vous prendre plus de temps qu'il ne convient pour passer en revue toutes les branches de l'assurance sociale. Aussi me contenterai-je de signaler encore que les prestations de l'assurance-accidents ont aussi été adaptées au renchérissement dans les dernières années, mais que pour le reste l'assurance a été relativement peu modifiée. C'est pourquoi il paraît indiqué d'instituer une commission d'experts avec mission d'examiner à fond l'assurance-accidents en vue d'une révision de principe.

Je puis conclure ces considérations incomplètes sur la sécurité sociale en constatant qu'on travaille continuellement avec une grande intensité à cet édifice et que les problèmes et les possibilités de l'avenir sont envisagés avec attention.

IV

Un exposé qui ne traiterait que des mesures indispensables ou souhaitables pour assurer l'avenir serait unilatéral et de nature à éveiller des illusions. L'aménagement du territoire, le développement de l'infrastructure, l'amélioration de l'instruction et de la recherche, le renforcement de la sécurité sociale, etc., ne peuvent se réaliser sans que l'on y consacre de gros moyens financiers. Tous ces projets sont très coûteux. La Confédération, les cantons et les communes se trouvent maintenant déjà dans une impasse en raison de leurs nombreuses obligations financières. Dans cette situation, l'appel à un réexamen des dépenses publiques est compréhensible et fondé. Que les moyens financiers fournis par les contribuables soient uti-

lisés parcimonieusement, c'est là pour toutes les autorités un devoir qui va de soi. Pourtant, personne n'a encore découvert le secret qui permettrait de réduire les dépenses publiques tout en construisant des installations pour la protection des eaux, en bâtissant des hôpitaux et en intensifiant la recherche. Les syndicats auront donc à user de leur influence pour que des moyens suffisants soient mis à disposition pour accomplir les tâches communautaires indispensables et pour préparer l'avenir. Ce serait non seulement une mauvaise politique, mais ce serait même une mauvaise gestion financière que de gêner, par une restriction trop forte des dépenses publiques, notre développement économique et culturel et de mettre ainsi en péril l'avenir du pays. Les syndicats luttent pour que les charges financières soient réparties entre les diverses couches de la population au plus près des possibilités de chacun, soit d'après des critères sociaux. Nous ne saurions pourtant passer sous silence que l'adage assez populaire chez nous « c'est aux autres de payer » n'a rien à voir avec la justice du système fiscal. Un Etat qui veut mener une politique pour un avenir heureux doit procéder à des investissements qui concourront au bien des générations futures; il faut à la base un régime financier et fiscal moderne.

V

Les grands problèmes auxquels nous nous trouvons confrontés sont un stimulant pour travailler fermement à leur solution. Nous pouvons certainement en venir à bout si nous mettons en commun nos efforts. Notre patrie n'est nullement un Etat ennuyeux dans lequel tout est déjà accompli. Ni en politique extérieure ni en politique intérieure, il ne manque de questions riches de tension. Maintenir un petit Etat de moins de six millions d'habitants au niveau d'un Etat industriel avancé avec des conditions sociales modèles, fournir des prestations économiques, scientifiques et culturelles qui puissent soutenir la concurrence avec celles des grandes puissances, voilà certainement des buts qui peuvent être qualifiés de fascinants.

Dans le siècle qui a suivi le congrès de l'Internationale des travailleurs à Genève, la situation du quatrième état s'est améliorée de façon décisive. Nous manquerions de sagesse à contester ces résultats. Ce serait aussi une ingratitude à l'égard de tous ces précurseurs connus et inconnus qui ont fait de grands sacrifices pour la réalisation de nos idées. Comme représentants des ouvriers, les syndicats occupent aujourd'hui une place qui compte et ils possèdent de l'influence dans la vie publique, ce qui implique une part correspondante de responsabilité. Ils défendront avec la plus grande attention les intérêts fondés de leurs membres et lutteront non moins activement tout à la fois pour le bien commun. Il y aurait peu de chances de succès si la lutte pour la réalisation des principes syndicalistes était le souci des seules personnalités dirigeantes des

organisations; pour arriver au succès, il faut le concours de tous les syndiqués. C'est pourquoi je vous remercie tout particulièrement de votre participation à la manifestation de ce jour et de l'intérêt que vous avez ainsi manifesté pour les grands problèmes de notre Etat.

Les aspects économiques et sociaux de l'AVS

Par *Ernest Kaiser*, Berne

Introduction

La plupart des gens n'ont qu'une idée très superficielle de la nature et de la structure interne du régime social le plus important de notre pays, bien que son institution remonte déjà à plus de dix-huit ans. L'image grossière que l'on se fait de l'AVS, et dont il n'est pas rare de trouver des exemples dans la presse, se rencontre en effet non seulement dans de larges couches de la population, mais aussi chez nombre d'universitaires. Si l'on ne peut exiger de chacun qu'il ait une conception tant soit peu exacte des *principes sur lesquels repose la structure de l'AVS*, on est tout de même en droit, semble-t-il, d'attendre davantage de la part des économistes, d'autant plus que le problème « assurances sociales et économie » prend toujours plus d'importance, que ce soit sur le plan suisse ou sur le plan international.

En Suisse, la connexion entre le phénomène social et économique s'est manifestée très distinctement lors des recherches effectuées quant aux répercussions économiques de la 6^e révision de l'AVS; dans le domaine international, il convient de signaler en particulier les études systématiques entreprises par les organes du Marché commun et par l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale). Au fond, il n'y va pas moins, dans ce problème, que de l'harmonisation de l'économie et des assurances sociales, harmonisation pour laquelle il a été postulé au sein de l'AISS que « l'économie ne doit pas être antisociale et que la sécurité sociale ne doit pas être antiéconomique ». C'est dans le but de donner une base saine au *dialogue « économie-sécurité sociale »* que nous allons essayer d'exposer brièvement, avant tout à l'intention des économistes, les principaux problèmes de l'AVS. La méthode graphique se prêtant parfaitement bien à ce genre d'exposé, nous avons centré toutes nos considérations sur dix diagrammes constituant la quintessence d'une collection de tableaux publiée naguère par l'Office fédéral des assurances sociales.